



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

**Appel à manifestation d'intérêt avant
lancement d'un appel à projets fin 2024 :**

Recyclage du bois en Guadeloupe



Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition Écologique



Préface

Valdelia souhaite lancer un appel à projets en 2024 pour soutenir des initiatives visant à proposer des alternatives à la mise en décharge de déchets de bois issus de différentes filières, notamment mobiliers professionnels et particuliers, et des produits et matériaux de la construction du bâtiment.

Cette consultation préalable est une phase de dialogue avec les acteurs du territoire pour affiner les besoins et orientations du projet avant son lancement officiel.

Le présent document vient présenter le contexte, la zone géographique concernée par la constitution du gisement, la description des différents types de bois collectés par Valdelia et pour lesquels les porteurs de projet devront proposer une solution, les attentes générales de Valdelia vis-à-vis des solutions et réponses apportées, le calendrier de l'appel à projets.

Enfin, ce document présente également les modalités pour permettre à chaque acteur du territoire de transmettre son avis à Valdelia ou de manifester son intérêt pour répondre au futur appel à projets.

Table des matières

CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LE RECYCLAGE DU BOIS EN GUADELOUPE	3
<i>I. Présentation de Valdelia, son organisation opérationnelle en Guadeloupe et ses enjeux</i>	<i>4</i>
<i>II. Contexte et objectifs</i>	<i>5</i>
1. CONTEXTE	5
2. OBJECTIFS DU FUTUR APPEL A PROJETS	6
3. CRITERES D'ELIGIBILITE	6
4. FINANCEMENTS ET ACCOMPAGNEMENT	6
5. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	7
<i>III. Description de la solution attendue.....</i>	<i>8</i>
1. TYPOLOGIE DE PROJETS ET ATTENTES.....	8
2. CARACTERISTIQUES DU GISEMENT	9
3. CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDAT.....	11
MODALITES DE REPOSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	12
1. DUREE DE LA CONSULTATION.....	12
2. ROLE DES PARTIES PRENANTES ET ATTENTES DE VALDELIA.....	12
3. COMMENT REpondre A CETTE CONSULTATION ?	13

Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt sur le recyclage du bois en Guadeloupe

I. PRESENTATION DE VALDELIA, SON ORGANISATION OPERATIONNELLE EN GUADELOUPE ET SES ENJEUX

A but non lucratif, Valdelia incarne la réponse aux filières soumises à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) qui imposent aux industriels, fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la fin de vie de produits visés par la REP et qu'ils mettent sur le marché français. Sous la forme d'une délégation de mission, en adhérant à l'éco-organisme, les Producteurs transfèrent leurs obligations réglementaires à Valdelia.

Aujourd'hui et depuis 12 ans, notre éco-organisme, agréé par le Ministère de la Transition écologique, assure la collecte et le traitement des mobiliers professionnels (DEA : Déchets d'éléments d'ameublement) auprès de tous les professionnels de tous les secteurs d'activité.

Depuis 2022, Valdelia est également agréé sur la filière des déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).

Valdelia a mis en œuvre un dispositif de collecte et traitement des DEA opérationnel depuis 2014 sur l'ensemble des territoires des DROM-COM. Le dispositif de collecte reprend celui disponible en Métropole comprenant à la fois les Points d'Apport Volontaire et la collecte en pied d'immeuble, apportant ainsi un service similaire à celui de la Métropole pour tous les détenteurs. Le service de collecte et de traitement des PMCB se déploie progressivement en 2024.

Les éco-organismes des filières DEA et PMCB ont fait le choix, au travers des organismes coordonnateurs des deux filières (OCABJ et OCAB) de nommer, sur chaque territoire ultramarin, un éco-organisme interlocuteur unique et opérationnel.

Valdelia est l'éco-organisme référent en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

II. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. Contexte

Depuis le début de l'année 2024, Valdelia renforce son engagement dans la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) en Guadeloupe et déploie la filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). Le premier semestre a été consacré à un appel d'offres visant à sélectionner des prestataires pour la collecte et le traitement dans ces deux secteurs. Cette initiative a permis d'obtenir un état des lieux des filières de valorisation des déchets en Guadeloupe.

La répartition des matières par filières au niveau national sont comme suit :

Matière	Part des gisements DEA (rapport annuel filière DEA 2022)	Part des gisements PMCB cat2 (étude de préfiguration de la filière)
Métal	6 %	46 %
Bois	57 %	34 %
Plastiques	0,3 %	2 %
Rembourrés	14 %	--
Plâtre	--	8 %
Laines minérales	--	3 %


Parmi ces matières, les seules pour lesquelles les appels d'offres ont fait émerger une solution opérationnelle locale de préparation ou un exutoire local sont les suivantes :

- Métaux (préparation locale)
- Plâtre (exutoire local - Martinique)

On peut facilement constater que **la matière bois représente une part importante des gisements collectés** mais ne possède aujourd'hui **aucune solution de valorisation locale**. Cela alors que le bois est recyclé à 71 % sur la filière DEA et à 41 % sur la filière PMCB (au niveau national).

Si nous n'avons pas d'étude de gisement aboutie en Guadeloupe sur la filière PMCB, la filière DEA nous permet d'avoir une idée du gisement bois potentiel de la filière, si on applique un taux de 57% de bois aux tonnages collectés en 2023 et aux objectifs de tonnage du cahier des charges de la filière DEA.

Année	2023	2026 (objectif)	2028 (objectif)
Tonnage DEA (T)	1 825	5 200	6 900
Estimation bois (T)	1 040	2 964	3 933



Afin de poursuivre la structuration et le développement de ces filières, Valdelia lance un appel à projets visant à faire émerger des initiatives autour de la réception, de la préparation et du recyclage du bois provenant des filières DEA et PMCB en Guadeloupe.

Avant le lancement officiel de cet appel à projets en novembre 2024, Valdelia souhaite consulter les parties prenantes opérant sur le territoire afin de recueillir des informations, recommandations qui permettront d'ajuster, améliorer et orienter le projet de manière à maximiser sa pertinence, son efficacité, et son succès.

2. Objectifs du futur appel à projets

Le futur appel à projets à trois objectifs principaux :

- Structurer la filière bois en Guadeloupe en favorisant l'émergence de projets locaux capables de répondre aux besoins spécifiques du territoire ;
- Développer des solutions innovantes pour le recyclage du bois provenant des filières DEA et PMCB ;
- Réduire la part de déchets mis en décharge et améliorer les taux de recyclage de la filière.

3. Critères d'éligibilité

Qui peut postuler ?

Une entreprise seule ou en groupement, structure de l'ESS, avec une entité juridique existante peut répondre à cet appel à projets, dès lors qu'elle répond aux objectifs du projet.

Un bureau d'étude seul ne peut pas répondre. Le répondant doit pouvoir être l'exécutant du projet.

L'entreprise peut avoir une activité principale différente de l'activité bois développée.

Il appartient au porteur de projet de faire le nécessaire pour ne pas se placer en état de dépendance économique à l'égard de Valdelia. Ce dernier devra justifier des mesures mises en œuvre à cette fin, et ce, à la première demande de Valdelia.

4. Financements et accompagnement

L'accompagnement de Valdelia se fera d'une part sur la mise à disposition d'un chef de projet en innovation pour l'accompagnement du projet dans ses différentes étapes et dans l'accompagnement à la recherche de financement. D'autre part, Valdelia participera financièrement à la réalisation du projet.

Pourront faire l'objet du soutien financier accordé dans le cadre de cet appel à projets :

Axes de développement du projet	Montant maximal attribué par projet
Faisabilité (ex : Etude de faisabilité)	50 k€
Développement (ex : Preuve de concept, essais en laboratoire, prototypage)	50 k€
Industrialisation	En fonction du POC* et des autres financeurs

*POC : preuve de concept du projet

Les candidatures à cet appel à projets devront comporter un budget détaillé présentant les postes de dépenses et justificatifs associés, les co-financements avec les montants accordés par les co-financeurs et les lettres d'engagement de ces derniers.

Le financement sera échelonné sous condition de remise des livrables. Une avance en début de projet pourra être mise en place.

Un répondant peut candidater sur 1 ou plusieurs axes.

5. Calendrier de l'appel à projets



III. DESCRIPTION DE LA SOLUTION ATTENDUE

1. Typologie de projets et attentes

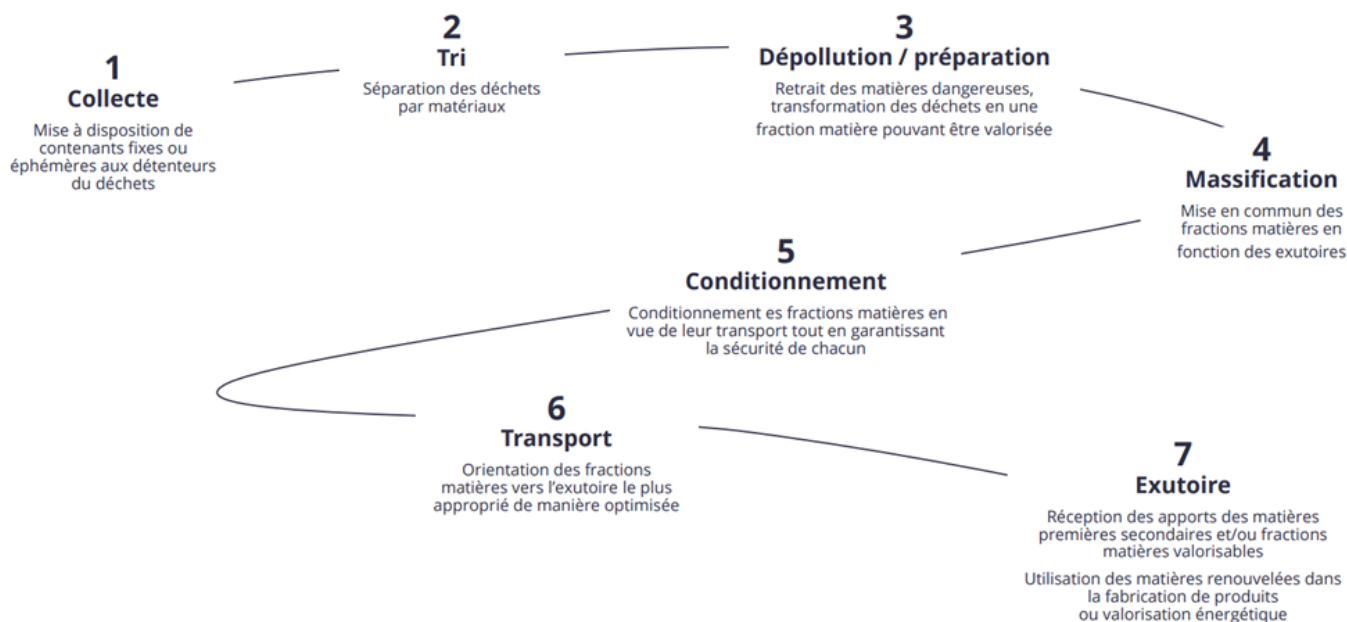
Il s'agit de tout projet visant à proposer des alternatives à la mise en décharge de déchets de bois issus de différentes filières, notamment mobiliers professionnels et particuliers, produits et matériaux de la construction du bâtiment, en Guadeloupe.

Le porteur du projet doit proposer une ou des solutions innovantes locales de recyclage ou valorisation des déchets de bois en mélange.

La solution qui sera proposée devra :

- Permettre la prise en charge de déchets de bois en mélange ;
- Permettre de traiter l'ensemble des flux bois collectés ;
- Être basée en région Guadeloupe ;
- Concerner une ou plusieurs étapes du schéma opérationnel de la gestion de la filière de déchets de bois entre la réception et tri de la matière, la préparation et la valorisation (matière ou énergétique) (**étape 3 à 7 sur le schéma suivant**) ;
- Être opérationnelle d'ici 2026, avec la mise en place de premières actions concrètes dès 2025 (ex : préparation de la matière en vue de la valorisation).

Schéma opérationnel d'une filière de déchets :



Lors de la phase de tri (2), une proposition de tri en vue de réemploi sera un plus dans la proposition.

Les étapes 1, 2, 3 et 4 peuvent être réalisées au plus proche des lieux de collecte. Des propositions sur ces étapes peuvent être faites sur l'ensemble des îles du sud, avant transfert sur la Guadeloupe continentale.

2. Caractéristiques du gisement

Le gisement de bois collecté sera majoritairement en mélange et issus des 2 filières : Eléments d'ameublement et Produit et Matériaux de Construction de Bâtiment.

Le gisement sera dans un premier temps issu des collectes sur le territoire des îles du Guadeloupe, et pourrait concerner à terme le gisement de bois de Saint-Martin et de la Martinique.

Il est à prendre en compte que les conditions météorologiques de ces territoires impliquent que les produits collectés sont traités contre l'humidité, les termites ou autre.

Les matériaux ou produits qu'il est possible de collectés sont :

- **EA**

Il s'agit principalement de bois de type A ou B :

- Bois massif
- Panneaux de particules
- Panneaux de fibres (MDF)
- Panneaux contreplaqués et OSB

Présents dans les catégories de produits suivantes :

- Mobilier de salon, séjour, salle à manger
- Mobilier d'appoint
- Mobilier de chambre
- Literie
- Mobilier de bureau
- Mobilier de cuisine
- Mobilier de salle de bain
- Mobilier de jardin
- Sièges
- Mobilier technique, commercial, collectivités
- Rembourrés d'assise et de couchage

- **PMCB**

Voici une liste des bois A ou B inclus dans cette filière :

- Eléments de structure, de couverture et de façade destinés à être incorporés à l'ouvrage lors de son montage sur site ;
- Bois lamellé collé (blc) ;
- Bois de process structurel (lamibois ou laminated veneer lumber (lvl), parallel strand lumber (psl), panneaux de process, etc.) ;
- Eléments pour charpente (madriers, bastaings, voliges, liteaux, chevrons, etc...) ;
- Cloison préfabriquée ;

- Panneau en bois lamellé croisé (clt) ;
- Lambourde ;
- Pieux pour fondation ;
- Éléments de plancher et de plancher technique ;
- Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (pmr) ;
- Seuil pour revêtement de sol ;
- Caisson nervuré de plancher, toiture ou mur ;
- Éléments de mur et de façade ossature bois ;
- Produits de menuiserie et d'agencement ;
- Portes ;
- Portes de garage ;
- Éléments pour escaliers, (marche, contremarche, limon, crémaillère, etc.) ;
- Éléments pour garde-corps (poteau, garde-fou, remplissage...) ;
- Protection solaire et lumineuse (extérieure & intérieure), y compris brise soleil, volets, persiennes ;
- Tasseaux
- Revêtements murs, sols et plafonds :
 - Bardeaux ;
 - Lames de lambris ;
 - Revêtement mural bois ;
 - Habillage de plafond ;
 - Lames de parquet et de plancher ;
 - Revêtement de sol (stratifié, etc.) ;
 - Lames de bardage ;
 - Revêtement de terrasse, platelage ;
 - Profilés, moulures, plinthes (corniche, chambranle, etc.) ;
- Produits d'aménagements ;
- Piscines structure bois destinées à être installées de façon permanente, maçonnées ou sur fondations, dans un bâtiment ou sur son terrain d'assiette ;
- Margelles et plages de structure bois ;
- Portails, portillons, barrières ;
- Éléments de séparation, pares-vues (jalousie, claustra, séparateur de balcon, ...) destinés à être installés de façon permanente dans un bâtiment ou sur son terrain d'assiette ;
- Abris, carports, pergolas installés de façon permanente, maçonnés ou sur fondations, hors produits facilement amovibles soumis à la rep des articles de bricolage et de jardin.
- Produits en matières lignocellulosiques (bambou, palmier, etc.).



3. Constitution du dossier du candidat

L'appel à projets sera lancé fin 2024 et les candidats auront jusqu'à mars 2025 pour déposer leur dossier.

Les livrables attendus et les critères de sélection seront définis lors de la rédaction finale de l'AAP. De même, une grille de notation sera mise en place et présentée dans l'appel à projets pour évaluer chaque critère et indiquer leur poids dans l'évaluation finale.

L'[annexe 1](#) permet d'avoir un aperçu des attentes pour la constitution du dossier. Ces éléments pourront être amenés à évoluer en fonction des réponses au présent AMI.

Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

1. Durée de la consultation

Cette consultation préalable durera jusqu'au **15 octobre minuit (heure Guadeloupe)**, période pendant laquelle tout acteur peut apporter ses remarques et questions.

Une présentation de l'AMI aura lieu le 12 septembre à l'occasion de la réunion de concertation organisée par l'OCAB sur la filière PMCB, au Raizet.

2. Rôle des parties prenantes et attentes de Valdelia

Les parties prenantes représentent tout l'écosystème d'acteurs publics ou privés en Guadeloupe.

Les avis peuvent porter sur :

a. Identification des besoins et des attentes

- Les parties prenantes peuvent fournir des informations sur leurs besoins spécifiques qui doivent être pris en compte dans le projet.
- Elles peuvent exprimer ce qu'elles attendent de manière générale du projet, en termes de résultats ou d'impact.

b. Réaction aux objectifs et à la vision et portée du projet

- Avis sur l'alignement et la clarté des objectifs et de la vision, et suggestions pour les améliorer.
- Avis sur les impacts potentiels du projet, impacts sociaux, sociétaux, sur l'environnement, ou le marché.
- Définir ce que serait un succès pour le projet du point de vue des parties prenantes.

c. Retour d'expérience et bonnes pratiques

- Les parties prenantes peuvent partager des expériences de projets similaires, y compris ce qui a bien fonctionné et ce qui a été problématique.
- Suggestions de méthodologies, d'approches ou de technologies qui ont été efficaces ailleurs.
- Identification des risques liés au projet (financiers, opérationnels, environnementaux, etc.) et obstacles potentiels qui pourraient survenir durant la mise en œuvre.

d. Retour d'expérience sur la faisabilité et modalités de mise en œuvre

- Avis sur la faisabilité technique, financière, ou logistique du projet.
- Comment le projet peut être adapté pour mieux s'aligner sur le contexte et spécificités locales.

e. **Collaboration et partenariats**

- Identification de porteurs de projet susceptibles de répondre au futur appel à projets.
- Suggestions sur les collaborations possibles avec d'autres organisations, institutions, ou parties prenantes.
- Identification des rôles que les différentes parties prenantes pourraient jouer dans le projet.

3. Comment répondre à cette consultation ?

Les parties prenantes peuvent fournir leur avis ou transmettre leurs questions grâce à un formulaire en ligne disponible en suivant ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/7YXFF8L>

Les données recueillies dans ce cadre seront traitées dans le respect de la réglementation RGPD.

Les seuls retours qui seront pris en compte pour la rédaction finale de l'AAP seront ceux transmis via le formulaire en ligne.

Il est toutefois possible d'échanger avec la responsable DROM COM de Valdelia : Léa Querrien – lea.querrien@valdelia.org